



# Demande d'aide au démarrage en maisons d'assistants maternels

## ► Maison d'assistants maternels (Mam)

Nom de la Mam : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse mél : \_\_\_\_\_

Statut de la Mam (association, Sci, autre précisez) : \_\_\_\_\_

Numéro de l'association ou numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Nom du représentant juridique de la Mam : \_\_\_\_\_

Qualité du représentant juridique de la Mam (*président, trésorier, gérant, etc...*) : \_\_\_\_\_

Siège social de la personne morale gestionnaire de la Mam (indiquer son adresse complète si différente de celle de la Mam) : \_\_\_\_\_

## ► Coordonnées bancaires de la Mam

COMPTE BANCAIRE						
IBAN (International Bank Account Number)						
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
						BIC (Bank Identifier Code)
						_____

## ► Déclaration sur l'honneur

En tant que représentant juridique de la Mam :

- je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints ;
- je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration à la Caf ;
- je m'engage à respecter les engagements prévus dans la charte de qualité dont j'ai pris connaissance ;
- je certifie que l'ensemble des assistants maternels de la Mam ont pris connaissance de la charte de qualité et s'engagent à la respecter.

A \_\_\_\_\_, Le : \_\_\_\_\_

Signature

### **Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.**

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités). Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions.

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

## ► Pièce justificative

- Charte de qualité signée



**Ce formulaire, dûment complété et signé est à retourner :**

- ◆ Par courrier : **Service administratif d'action sociale**  
Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales  
112 rue du Docteur Henri Ey – BP 49 927  
66 019 PERPIGNAN Cedex 9
- ◆ Par courrier électronique : [mam@caf66.caf.fr](mailto:mam@caf66.caf.fr)

**Il doit être accompagné :**

- du récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture ;
- des statuts de la personne morale représentante de la Mam ;
- de l'extrait SIREN de la Mam ;
- du Rib de la personne morale ;
- de la liste datée des membres du conseil d'administration ou du bureau ;
- de l'arrêté d'ouverture de la Mam délivré par la Protection maternelle et infantile
- des coordonnées de chacun des assistants maternels exerçant dans la Mam (nom, prénom, adresse personne, numéro de téléphone fixe et portable, adresse mail)
- de l'agrément de chacun des assistants maternels exerçant dans la Mam ;
- de l'attestation de formation de chacun des assistants maternels exerçant dans la Mam ;
- de l'attestation sur l'honneur de l'expérience antérieure de deux ans de l'un des assistants maternels, soit à son domicile, soit dans un Eaje ;
- du projet pédagogique et social répondant à la charte nationale d'accueil du jeune enfant ;
- de la charte de fonctionnement de la Mam (cf. article 2.1.3 de la charte Qualité) ;
- du règlement interne de la Mam (cf. article 2.1.3 de la charte Qualité) ;
- d'un **exemplaire original** de la Charte de qualité **de la Caf des P.O. datée et signée** par chacun des assistants maternels,
- des budgets de fonctionnement et d'investissement complétés et signés,
- du formulaire de renseignement pour inscription sur le site « [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) » **complété** et transmis sous format Excel ou Open office.

***Les documents doivent être produits au plus tard le 15 décembre de l'année d'ouverture de la Mam***

***L'aide au démarrage peut être versée dans un délai de deux ans après l'ouverture de la Mam***



**Tout dossier incomplet sera retourné  
et la demande ne sera pas prise en compte.**